

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : /

Ou Dénomination (pour les personnes morales) : APRR

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : DEHAY Philippe

Adresse : 22D avenue Lionel Terray

Commune : Jonage

Code postal : 69330

Nature des activités :

Qualification : Maître d'ouvrage

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES

ESPECE ANIMALE CONCERNEE <i>Nom vernaculaire (Nom scientifique)</i>			Description (1)
Oiseaux			
B1	Faucon crécerelle	Falco tinnunculus Linnaeus, 1758	12 000 m ² d'habitats de reproduction potentielle et de repos
B2	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	
B3	Mésange bleu e	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	
B4	Mésange charbonnière	Parus major Linnaeus, 1758	
B5	Fauvette grisette	Sylvia communis Latham, 1787	
B6	Moineau domestique	Passer domesticus (Linnaeus, 1758)	
B7	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	
B8	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	
B9	Bergeronnette grise	Motacilla alba Linnaeus, 1758	
B10	Cigogne blanche	Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)	

B11	Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)	5 380 m² d’habitats de reproduction potentielle et de repos
B12	Mésange nonnette	Poecile palustris (Linnaeus, 1758)	
B13	Pinson des arbres	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	
B14	Accenteur mouchet	Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	
B15	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	
B16	Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	
B17	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes (Linnaeus, 1758)	
Mammifères			
B18	Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)	22 550 m² d’habitats de chasse gîtes faiblement potentiels (alignement d’arbres)
B19	Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	
B20	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)	
B21	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii (Natterer in Kuhl, 1817)	
B22	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	
B23	Muscardin	Muscardinus avellanarius (Linnaeus, 1758)	5 170 m²d'habitat favorable (aire de repos et aire de reproduction)
B24	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758	
Reptiles et amphibiens			
B25	Triton palmé (Le)	Lissotriton helvetica (Linnaeus, 1758)	environ 40 m² d’habitats de reproduction : 2 mardelles 5920 m² d’habitats d’hivernage :
B26	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra (Linnaeus, 1758)	
B27	Orvet fragile (L')	Anguis fragilis (Linnaeus, 1758)	17 000 m² d’habitat de repos et de reproduction)
B28	Lézard des murailles (Le)	Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	
B29	Couleuvre helvétique (La)	Natrix helvetica (Lacepède, 1789)	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Aménagement de Parkings sécurisés de Poids Lourds au niveau de l'aire de Porte Alsace Sud d'Alsace Sud (Autoroute A36), sur la commune de Burnhaupt-Le-Bas, dans le département du Haut-Rhin (68), en région Grand Est.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION*

Destruction	☒ Perte des habitats naturels sous les emprises et voies d'accès
Altération	☒ Perturbations potentielles induites par le chantier puis par l'activité en phase d'exploitation (eau, air, son, lumière, etc.)
Altération	☒ idem altération
Dégradation	☒ Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION*

Formation initiale en biologie animale.....☒ Préciser : expert écologue

Le(s) prestataire(s) seront des techniciens spécialisés (Bureaux d'études naturalistes, association, etc.). Leurs coordonnées et qualifications seront transmises aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage.

Formation continue en biologie animale.....☐ Préciser :

Autre formation☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : **Les travaux se feront dans le respect du calendrier biologique des espèces afin de limiter les atteintes aux espèces protégées. Le détail des mesures est précisé dans le dossier joint (mesure MR14).**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Grand-Est

Départements : Haut-Rhin

Cantons : Cernay

Communes : Burnhaupt-Le-Bas

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires.....☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Renforcement des populations de l'espèce.....☐

Autres mesures☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir dossier de demande de dérogation pour plus de précisions.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **L'ensemble des mesures seront accompagnées d'un suivi dont les résultats seront transmis aux services de l'État, cf. dossier joint.**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Jonage

le 02/07/26 Philippe DEHAY
Conducteur d'opérations grands projets
Votre signature